



CONVENTION DE PARTENARIAT ACCREDITATION

Entre

CAVILAM * - Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias -
1, avenue des Célestins - BP 72678 - 03206 Vichy Cédex, France
Représenté par Michel Boiron, Directeur général

et

UFRN - Universidade Federal do Rio Grande do Norte
Situé Avenida Senador Salgado Filho, 3000, Campus Universitário, Lagoa Nova, Natal,
Estado do Rio Grande do Norte, CEP: 59.078-970, Natal, RN, Brasil
Représenté par Prof. Dr. José Ivonildo do Rêgo

souhaite développer, un partenariat avec le CAVILAM dans les différents domaines
d'expertise de l'enseignement du Français Langue Etrangère et à cet effet établir une
convention.

Article 1 - Contexte institutionnel

Le CAVILAM a été fondé en 1964 par :

- les Universités de Clermont-Ferrand : Blaise Pascal et d'Auvergne.

Le contrôle pédagogique permanent de ses activités d'enseignements et de recherche est assuré par un professeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'université Blaise Pascal, nommé par la présidence comme chargé de mission de l'université auprès du CAVILAM.

- la mairie de Vichy.

Le contrôle de ses activités administratives et financières est assuré par un élu, adjoint au Maire de Vichy, nommé par le conseil municipal comme administrateur représentant permanent de la ville auprès du Cavilam.

Son conseil d'administration est composé de 15 membres, 7 représentants des Universités de Clermont-Ferrand, 6 représentants élus de la mairie de Vichy et 2 représentants de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier.

La présidence et la vice-présidence sont assurées en alternance par l'un de ces deux premiers collègues.

Article 2 - Les publics accueillis

Le CAVILAM reçoit annuellement dans ses différentes formations, 3500 étudiants et stagiaires originaires de 110 nationalités dont environ 850 sont des professeurs de Français Langue Etrangère, 2300 des étudiants, 150 des professionnels.

Article 3 - Coopération éducative

Le Cavilam œuvre pour la promotion du Français Langue Etrangère. C'est un centre de référence dans le domaine de l'enseignement, de la formation pour professeurs, de la recherche pédagogique appliquée.

A la demande des ministères français des affaires étrangères et européennes, de l'éducation nationale, du ministère délégué à la coopération, au développement et à la francophonie, le CAVILAM effectue environ 50 missions annuelles d'expertise éducative : évaluation, ingénierie, conseil et formation dans le monde entier.

Le CAVILAM est membre adhérent de CampusFrance (l'agence nationale de promotion de l'enseignement supérieur en France), labellisé « Qualité français langue étrangère » par les ministères des Affaires étrangères et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans le cadre de ce contrat de partenariat, le CAVILAM s'engage :

Formation professionnelle des professeurs (facultatif)

En France

1/ à recevoir les professeurs de français UFRN, dans ses formations professionnelles continues et propose les alternatives suivantes :

- Individuellement en été dans le programme des formations pour professeurs
- En groupe constitué toute l'année sur programme pré-défini.

Ces formations seront accréditées par UFRN, et conjointement validées par une attestation co-signée par l'Université Blaise Pascal et le CAVILAM.

2/ à recevoir les professeurs de français UFRN, sur pré-requis et sélection sur dossier, dans ses formations conduisant à l'obtention des diplômes nationaux :

- Master 1 - Maîtrise de Français Langue Etrangère.
Professeurs justifiant d'une expérience d'enseignement du Français Langue Etrangère de 5 ans minimum et d'un niveau d'études supérieur ou au moins égal à la licence.

- Master 2 - Didactique du FLES.
Professeurs justifiant d'une ancienneté à plein temps dans l'enseignement du FLE de 5 ans minimum, possédant une maîtrise de Français Langue Etrangère ou éventuellement un diplôme équivalent comportant une formation à la didactique des langues. Présentation d'un projet pédagogique d'une page environ qui devra être réalisé dans le cours de l'année suivante.

En Brasil

Sur demande de UFRN, et après définition d'un programme de cours ou de séminaires, à missionner ses professeurs.

Ces formations seront accréditées par UFRN, et conjointement validées par une attestation co-signée par l'Université Blaise Pascal et le CAVILAM.

Formation des Etudiants

à recevoir les étudiants, de UFRN, et propose les alternatives suivantes :

1/ toute l'année, dans ses cours intensifs :

- individuellement
 - en groupes constitués sur programmes pré-définis
- les professeurs accompagnants un groupe d'étudiants pourront :

* pendant l'année, s'intégrer à un cours de français de niveau ou bénéficier d'un programme d'observations de classes et de rencontres avec les acteurs pédagogiques du Cavilam.

* en été, s'intégrer à un cours de français de niveau ou bénéficier d'un stage professionnel, à choisir dans le programme des "formations pour professeurs"

2/ en juillet et août, dans ses cours de préparation aux études supérieures en France et approche de l'environnement culturel permettant d'intégrer un cursus normal de l'enseignement supérieur français.

Ces formations seront accréditées par UFRN, et conjointement validées par une attestation co-signée par l'Université Blaise Pascal et le CAVILAM.

Article 4 - Accréditation

Le niveau académique des cours sera reconnu et accrédité par UFRN, selon l'échelle de valeurs suivante fixée par UFRN :

Pour les professeurs :

- Crédits/Heures
- Crédits/Formations

Pour les étudiants :

- Crédits/Heures
- Crédits/Examens : DELF et DALF
- Crédits/Tests : TCF ou TEF
- Crédits/Préparation aux études universitaires.

Une mention indiquant le niveau acquis, basée sur le Cadre européen commun de référence pourra être portée sur l'accréditation.

Article 5 - Coopération éducative - Enseignement à distance

Le CAVILAM s'engage à UFRN, de ses publications à caractère pédagogique.

Sur demande de UFRN, le CAVILAM s'engage à remplir une mission de conseil concernant les matériels didactiques.

Les étudiants de UFRN, tireront bénéfice des travaux du CAVILAM. Ils auront accès à la plate-forme d'auto-apprentissage avec une sélection d'exercices interactifs auto-corrigés via le site www.cavilam.net.

Article 6 - Coopération éducative - Contre-partie de UFRN

L' UFRN, s'engage à faire connaître et promouvoir les cours du CAVILAM auprès de ses professeurs et de ses étudiants.

V 12

Article 7 - Tarifs

Le CAVILAM appliquera un tarif préférentiel de moins 20% sur le tarif public pour l'ensemble de ses formations.

L' UFRN, devra préciser quel sera le bénéficiaire de ces conditions : l'établissement ou l'étudiant.

Pour des groupes constitués de plus de quinze personnes, les frais d'inscription seront offerts.

Le programme de formation choisi par le professeur accompagnateur sera également offert.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention de partenariat est établie pour une période initiale de cinq ans à partir de la date de la signature et sera prolongée par tacite reconduction.

Des modifications pourront être apportées au présent contrat par accord ferme des deux parties.

Pour CAVILAM Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias	Pour UFRN Universidade Federal do Rio Grande do Norte
Pour Michel BOIRON Directeur général du CAVILAM Date : <u>2 mai 2011</u> Vichy, France	Pour Prof. Dr. José Ivonildo do Rêgo Reitor da UFRN Date : <u>22/03/11</u> Natal RN, Brasil
Témoins CAVILAM	Témoins UFRN

